



ARRÊTÉ N° 77/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Rue des Frères L'Hermitte Du 04 Juin au 18 Juillet 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise LESSARD TP en date du 27 mai 2025 de réguler la circulation et d'interdire le stationnement rue des Frères L'Hermitte pour des travaux sur le réseau AEP.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau AEP, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement au droit du chantier sera interdit rue des Frères L'Hermitte du 4 juin au 18 juillet 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD TP.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD TP.

Fait à QUÉVERT, le 28/05/2025

L'adjointe au Maire,

Catherine DENIEL

